

50 CE PROPERTY HOLDING

Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 37.000 euros
Siège social : 87 boulevard Haussmann
75008 PARIS
933 510 406 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept octobre, à 12 heures, le Conseil d'administration s'est réuni au 62 rue de Miromesnil 75008 PARIS, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Christophe NADAL, Président du Conseil d'Administration
- Madame Alexandre NADAL, Administrateur
- Monsieur Paul-Eric PERCHAUD, Administrateur

Monsieur Christophe NADAL préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration.

En conséquence, Monsieur Christophe NADAL présidant la séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Alexandra NADAL

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts.
- Délégation de pouvoirs à Monsieur Christophe NADAL, Président du Conseil d'administration, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Nous vous proposons de transférer le siège social de la société suite au changement du siège de la Société MIMCO ASSET MANAGEMENT qui nous héberge gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de procéder au transfert du siège social au 62 rue de Miromesnil 75008 PARIS, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est situé : 62 rue de Miromesnil 75008 PARIS

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION - POUVOIRS A DONNER

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à Monsieur Christophe NADAL, Président du Conseil d'administration, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un administrateur

Conformément à l'article R 225-22 du Code de commerce, le présent procès-verbal a été établi sous forme électronique et signé par voie électronique au moyen d'une signature électronique qui respecte au moins les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le Président de Séance
Monsieur Christophe NADAL

Le Secrétaire de séance
Madame Alexandra NADAL

Signé par :
CHRISTOPHE NADAL
BFE594B357EA4C5...

DocuSigned by:
Alexandra Nadal
CBC5E2B69A01485...

Un administrateur
Paul – Eric PERCHAUD

Signé par :
Paul-Eric Perchaud
4BB689D6444C44D...